



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 30 mars 2023

L'assemblée est convoquée le jeudi 30 mars 2023 à la salle polyvalente à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022 ;
- 2. Assermentation de Monsieur Merlanti;
- 3. Communications du bureau et de la Municipalité;
- 4. PM 01/23 : Préavis relatif à une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée RC 32 en traversée de la localité à la Cézille;
- 5. PM 02/23 : Préavis se référant aux modifications du règlement du Conseil Communal ;
- 6. Motion Anne-Marie Badel et consorts;
- 7. Présentation AGFORS par le directeur Amaury Annen ;
- 8. Propositions individuelles;
- 9. Divers;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Rémy Damond et, Gillian Béchet, la secrétaire remplaçante est Katia Lang.

L'appel fait constater la présence de 25 conseillers. 14 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 13 voix.

Avant de débuter l'assemblée, le Président prie celle-ci de se lever pour une minute de silence en la mémoire de M. Jean-Michel Galois, papa d'Alain, de Mme Odette Damon, maman de Rémy et de M. Gino Mazzariol, papa de Marc décédés en ce début d'année.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022;

Aucun conseiller n'a de modification à apporter. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de Monsieur Merlanti;

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Merlanti Lorenzo devant le conseil. Bernard Treboux donne lecture du serment. A la fin de la lecture, Monsieur Merlanti lève la main droite et promet. Il peut désormais valablement délibérer. Le conseil passe à 26 membres et la majorité absolue est de 14.





3. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux rappelle qu'avec Sabrina ils essayent d'envoyer le plus rapidement possible les documents pour le Conseil afin que les conseillers aient le temps de les étudier. Le lien est valable 7 jours, il faut alors faire le téléchargement durant cette période afin que Sabrina n'ait pas besoin de renvoyer un lien.

Suite à quelques questions, Bernard revient sur les indemnités des commissions et des membres du Conseil. Pour les quatre Conseils communaux il n'y a aucune rémunération. Pour les commissions, les feuilles de présence n'étaient jamais à la bonne place. Bernard a refait des feuilles et prie les Présidents de commissions de venir les chercher à la fin du Conseil. Il précise qu'il faudra marquer les présences et indiquer la personne qui rédige le rapport. Les feuilles sont sous la responsabilité des Présidents qui devront les retourner en fin d'année à Bernard afin qu'il puisse les transmettre pour paiement. Pour les représentants du Conseil aux associations intercommunales (Aise, Apec), la rémunération est faite par les associations elles-mêmes. Pour l'ORPC, le ou la représentante doit marquer ses séances et la commune fera le paiement.

Le PV du 15.12.2022 a été transmis signé, en effet suite à la visite du préfet, celui-ci a indiqué qu'il fallait le signer avant de l'envoyer aux membres car les modifications se font sur le PV suivant.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

4. PM 01/23 : Préavis relatif à une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée RC 32 en traversée de la localité à la Cézille ;

Cécile Martini donne lecture du rapport de la COFIN. Nathalie André donne lecture du rapport de la commission sécurité routière. La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

François Martignier se pose une question sur le périmètre de la chaussée, c'est 200 m² où il va y avoir la réfection du coffre, effectivement il est constaté que la route est sensiblement plus basse d'un sacré bout en face du restaurant de la Cézille. Est-il simplement prévu de remettre des matériaux et de la remettre à niveau alors que tout le talus glisse jusqu'au ruisseau? ce qui est prévu de faire va tenir que peu de temps et en plus avec le passage des camions 40 tonnes, ça va rebouger. Il craint que ces travaux ne tiennent qu'à court terme et que la problématique sera de nouveau là. Il compare les travaux faits en aval où là des murs ont été installés pour consolider le tout.

André Dunand informe l'assemblée que les deux options ont été discutées avec le bureau d'ingénieur de Rolle et effectivement elles ont été étudiées, soit extraire et ramener du sec avec une couche roulante par-dessus ou de faire le mur ce qui coûterait Frs. 500'000.00. Les travaux prévus sont bien du moyen terme.

François Martignier rebondit qu'il aurait été intéressant de calculer les deux variantes avec une règle de 3 et même si cela coûte Frs. 500'000.00 car on serait tranquille pour plus longtemps.

Denis Currat affirme que l'état nécessite des travaux à très court terme. Temporairement, il y a des travaux qui se font en dessous et c'est l'occasion de les faire en même temps. Du côté financier, arrivé aujourd'hui avec un préavis de frs. 500'000.00 c'est mission impossible. Ce serait peut-être une bonne solution en l'absolu mais elle ne semble pas du tout réaliste. Il précise qu'on ne parle pas d'un moyen terme de 2-3 ans mais sur plus longue période.





Philippe Renevier demande si plusieurs devis ont été demandés. André Dunand indique que 3 devis ont été faits et que le moins cher a été sélectionné.

Il n'y a plus de question, le Président ferme la discussion et nous passons au vote : Une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 : Préavis relatif à une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée RC 32 en traversée de la localité à la Cézille. Celui-ci est accepté par 23 OUI et 2 ABSTENTIONS

5. PM 02/23 : Préavis se référant aux modifications du règlement du Conseil Communal ;

Richard Vez donne lecture du rapport de la commission Ad-hoc règlement. La municipalité n'a pas de complément à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

François Martignier demande si le document a déjà été envoyé aux services juridiques de l'Etat. Sonia Pittet confirme par la positive.

Gillian Béchet souhaite connaître la différence entre courriel et par voie électronique. Richard Vez précise que par courriel les documents doivent être attachés au mail alors que par voie électronique c'est comme ils sont envoyés actuellement via un lien par lequel les documents doivent être téléchargés.

Il n'y a plus de question, le Président ferme la discussion et nous passons au vote : Le préavis relatif aux modifications du règlement du Conseil Communal est accepté par 24 OUI et 1 ABSTENTION

6. Motion Anne-Marie Badel et consorts;

La discussion est ouverte, personne ne demande la parole, la discussion est close et nous passons au vote.

Votation motion concernant la demande d'ajout d'un article concernant le règlement des sépultures et du cimetière de Bassins sous la rubrique jardin du souvenir est accepté par 24 OUI et 1 ABSTENTION

7. Présentation AGFORS par le directeur Amaury Annen ;

La présentation est annexée à ce procès-verbal.

8. Propositions individuelles;

Il n'y a pas de propositions individuelles.





9. Divers;

Bernard Treboux informe que c'est Katia Lang qui prend le PV sur la demande de Sabrina afin que celle-ci soit intégrée et qu'il y ait plus de facilité lors d'une reprise par suite d'un souci.

Le nouveau règlement étant accepté, Bernard demande à ceux qui ne souhaitent pas recevoir la convocation par courriel le fassent savoir.

Alexandre Barde revient sur le coût supplémentaire de frs. 52'000.00 du chauffage de la piscine, ne serait-il pas envisageable de mettre des panneaux solaires sur celle-ci. Marc Mazzariol répond que c'est une solution qui est étudiée mais ça va plus loin que juste mettre des panneaux solaires. Il faudrait vraisemblablement créer un groupement comme expliqué précédemment. A priori, si la piscine le fait pour elle-même ça ne suffit pas pour sortir du marché régulé, tout ceci doit être vérifié mais potentiellement le compteur qui est dans le marché libre permet de repartir en marché régulé.

François Martignier informe qu'un nouveau commandant a été trouvé pour l'ORPC, Monsieur Joël Tobler qui vient du canton de Neuchâtel. Il remercie la commune pour la mise à disposition de la salle pour la séance du soir précédent ainsi que pour l'apéro offert.

Anne-Marie Badel souhaite savoir s'il est prévu d'enlever prochainement le jardin du souvenir désaffecté depuis bientôt 10 mois. Sonia Pittet répond que les choses vont être prises en main pour les suites à donner à la motion. Elle indique que des points sont à revoir dans le règlement. La municipalité s'est penchée sur l'adaptation des tarifs et ne souhaite pas faire une refonte du règlement mais maintenant elle va penser à ce point suite à la motion et ainsi le faire de manière globale. Maintenant qu'une chose supplémentaire est demandée la municipalité va étudier ceci de manière globale.

Nathalie Pidoux rappelle que le dimanche 2 avril il y a la fête de Pâques organisée par le comité des fêtes avec son vide-greniers, chasses aux œufs et buvette. Elle encourage tout un chacun à passer un petit moment.

Le porte-monnaie de Jean-Stéphane Gachet a été retrouvé, si quelque le connaît.

La séance est levée à 21h45.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal

* SSITS

Lang Katia

Secrétaire remplaçante